Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Septidi trois frimaire — an mil huit cent trente-un, à Cinq — heures du Soir.

Acte de Mariage de Louis Sébastien Pauquier, âgé de Trente ans, né à la Garde, département d'Var, le Dix-huit Xbre mil huit cent neuf, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département d'Var, fils Majeur de Pierre Pauquier, profession de Cultivateur, domicilié à la Garde, département d'Var, et de Elisabeth David, ses parents et Contractants d'une part.

N.° 3

Pauquier Louis Sébastien. Marié à Gautier-Marie Anne.

Et de Mlle Marie Anne Gautier, âgée de Vingt-deux ans, née à Toulon, département de Var, le Dix-huit Xbre mil huit cent trente, du mois de Prairial, mil huit cent trente, domiciliée à la Garde, département d'Var, fille Majeure de Pierre Baptiste Gautier, profession de Cultivateur, domicilié à la Garde, département d'Var, et de Marguerite Ricard, ses parents et contractants d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous officier public, les Dimanches Dix-huit Xbre Décembre Dernier et Deux janvier courant, desquelles il résulte qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement au dit Mariage.

Dans le Bonne de la Loi.

Vu l'acte de naissance de Pierre Pauquier, ainsi que l'extrait de l'acte de naissance de la Pierre Gautier portant qu'elle est née à Toulon le Dix-huit Décembre Mil huit cent trente trois.

et le tout en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epous.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Anne Gautier l'autre Louis Sébastien Pauquier.

En présence de Joseph Evarel, domicilié à la Garde, département d'Var, âgé de Trente trois ans, profession de Cultivateur.

De Jean Pierre Moustou, domicilié à la Garde, département d'Var, âgé de Trente huit ans, profession de Menuisier.

De Jean Baptiste Vallon, domicilié à la Garde, département d'Var, âgé de Quarante trois ans, profession de Propriétaire.

Et de Maurin Quinquinier, domicilié à la Garde, département d'Var, âgé de Trente huit ans, profession de Vinaigrier.

Après quoi, moi Joseph Raymond Arquier Adjoint de Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les Comparants les Jour mois Dessus et Dessus.

Evarel — Moustou — Vallon — Quinquinier — B. Arquier

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Dix huit Xbre — an mil huit cent trente un, à Deux — heures du matin

Acte de Mariage de Bertrand Denis chevalier de la Légion d'honneur, âgé de Cinquante huit ans, né à Montier, département de Cantal, de Gannes le Deux du mois d'Août, département de Lot, mil huit cent Quatre vingt huit, profession de Lieutenant en Retraite, domicilié à la Garde, département d'Var, fils Majeur de feu Guillaume Denis et de son Veuve, profession de Cultivateur, domicilié à Montier, département de Cantal, et de feue Marguerite Maurice d'une part.

N.° 4

Denis Bertrand marié à Gilly Ursule.

Et de Mlle Ursule Gilly, âgée de Quatre huit ans, née à Toulon, département de Bouches du Rhône, le Dix huit Xbre du mois de Frimaire, mil huit cent trente trois, domiciliée à la Garde, département d'Var, fille Mineure de domicilié à département d profession d, et de feue Félicie Gilly d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous les Dimanches Dix et Onze du mois de Novembre Dernier, desquelles il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition au dit Mariage dans le Bonne Loi, et les actes d'acte de naissance des Parties Contr. les actes de Décès des peres et mere des parties Contr. ainsi que celui de la mere de la Partie Contr. et la Dispense de Parenté Prononcée en Conseil de Famille et Tribunal de Première Instance de Marseille et Arrondt. Lequelle Dispense a été Publiée aussi par Jugement du quatrieme Brumaire en Onze Lequel affirment que quoique Dernier Dimanche (Nov. du Conseil d'état du 13 Dec.)

et le tout en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur le Mariage concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epous.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Ursule Gilly l'autre Bertrand Denis

En présence de Jean François Pibouleau, domicilié à Toulon, département d'Var, âgé de Cinquante cinq ans, profession de Cordonnier.

De Joseph Joseph Clary, domicilié à Toulon, département d'Var, âgé de Trente deux ans, profession de Propriétaire.

De Jean Jacques Evarel, domicilié à Toulon, département d'Var, âgé de Quarante deux ans, profession de Propriétaire rentier.

Et de Antoine Bonus, domicilié à la Garde, département d'Var, âgé de Quarante deux ans, profession de Maçon.

Après quoi, moi Vincent Augustin Ragarad Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les Comparants et Témoins Dessus et Dessus.

Denis — Gilly — Clary — Evarel — Bonus — Ragarad